

**DÉCISION N°2019-456 DU 17 DECEMBRE 2019
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n° 2018-262 modifiée du 30 octobre 2018, relative aux délégations de signature.

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de M. David CHAPELON, Directeur de programme sa signature est déléguée à Mme Sylvie Sauvage, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature

Article 2

La décision prendra effet du 30 décembre 2019 au 3 janvier 2020

La directrice générale,


Marie-Luce BOUSSETON